Image not found or type unknown

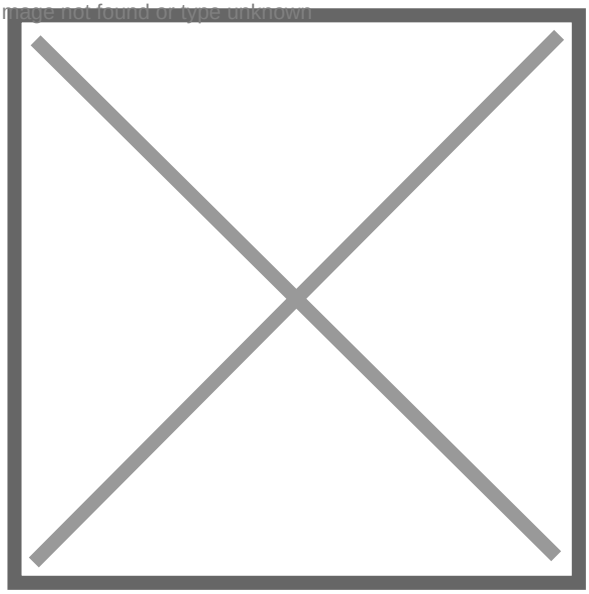

Garde d'enfant non respectée et participation financière

Par **val400**, le **09/07/2013** à **00:15**

bonjour
le père de ma fille ne a prend pas toute sa période de vacances d'été, parce qu'il n'a pas eu ses congés. Par ailleurs, moi, je travaille pendant cette période là et suis bien obligée de me débrouiller quand même.
Je lui ai donc demandé de participer au paiement du centre de loisir pour la période où il aurait du la prendre et j ai eu un refus catégorique.
Qu'en est il de ses obligations par rapport à cela?

Peut il également ne pas la prendre alors qu'il devrait?

Puis je faire un courrier à mon avocate pour lui signaler cela et que cela soit mis dans mon dossier ouvert lors du passage devant le JAF?

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **09/07/2013** à **02:41**

Bonjour, le père a un droit de visite et non une obligation, S'il ne la prend pas vous ne pouvez pas la lui imposer. Sans nouveau jugement, il n'est pas non plus obligé de participer à d'autres frais que ceux indiqués dans le dernier jugement. Si vous souhaitez une pension plus élevée puisque vos frais sont plus importants, il faut saisir le jaf, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés